

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à dix-huit heures trente, à la salle polyvalente de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, LE BARS Anaïs, LE MEN Rémi, MONFORT Frédéric, ROLLAND Aurélie, URVOAZ Mickaël, ZUURBIER Jeroen

Absents excusés :

GEFFROY Déborah a donné procuration à Rémi LE MEN.

Absents : FOLLEZOU Armand.

Secrétaire de séance : Pascal BANIEL.

Date de la convocation : 24 mars 2023

En introduction, Monsieur Le Maire présente le tableau des indemnités brutes des élus pour l'année 2022.

Délibération

Objet : Affectation du résultat 2022.

Monsieur Le Maire effectue un bref rappel au conseil municipal des montants du compte administratif 2022 vu lors de la séance du 17 mars 2023.

En fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à 586 408.99 €

Les recettes s'élèvent à 910 048.86 €

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de + **323 639.87 €**

En investissement :

Les dépenses s'élèvent à 505 238.29 €

Les recettes s'élèvent à 803 996.91 €

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de + **298 758.62 €**

Statuant sur l'affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

*** un résultat à la section de fonctionnement de + 599 003.52 €**

correspondant à l'excédent du CA 2022 : 323 639.87 €

et à l'excédent reporté de 2021 : 275 363.65 €.

*** un résultat à la section d'investissement de – 62 075.13 €**

correspondant à un excédent du CA 2022 : 298 758.62 €

et à un déficit reporté de 2021 : - 360 833.75 €.

Monsieur propose au conseil municipal l'affectation du résultat de la façon suivante au BP 2023 :
Le résultat d'investissement de 62 075.13 € + les restes à réaliser dépenses (369 000 €) - les restes à réaliser recettes (2 600 €) nous donne le résultat de + 428 475.13 € qui sera inscrit à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de + 599 003.52 € - 428 475.13 € = 170 528.39 € qui sera inscrit en fonctionnement recettes à la ligne 002.

Le déficit de clôture de la section d'investissement est inscrit à la section d'investissement en dépenses à l'article 001 pour un montant de 62 075.13 €.

Après en avoir délibéré et mis au vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter l'affectation du résultat 2022 au BP 2023 de la façon mentionnée ci-dessus.

Vote : Pour : 11+ 1 procuration ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Délibération

Objet : Vote du budget primitif 2023.

Après avoir présenté l'affectation du résultat de clôture au BP 2023 de la façon suivante :

- Investissement recettes article 1068 : 428 475.13 €
- Fonctionnement recettes articles 002 : 170 528.39 €
- Investissement dépenses ligne 001 : 62 075.13 €.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le détail du budget primitif 2023 pour la commune de CARNOËT.

Le Budget Communal : ♦ *En fonctionnement :*

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 915 400 €.

♦ *En investissement :*

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 165 900 €.

Après lecture des chiffres, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter le BP 2023.

Vote : Pour : 11 + 1 procuration, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération

Objet : Résultat de l'appel d'offres et choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagements et de sécurisation des accès au site de La Vallée Des Saints.

Dans le cadre de l'appel d'offre en procédure adaptée pour l'aménagements et de sécurisation des accès au site de La Vallée Des Saints, et suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 13 mars 2023 14 H00 à la mairie en présence du cabinet TECAM de GRACES qui a effectué l'analyse de l'ensemble des offres. L'appel d'offres comprend un seul lot : terrassement – voirie.

L'analyse comprenait les critères suivants :

- Prix des prestations
Valeur financière : 70%, noté sur 70 points.
Valeur technique :
Performances en matière de protection de l'environnement : 40 points
Prise en compte du chantier sur site touristique ouvert : circulation, sécurisation, modalités d'exécution : 60 points.
- Une pondération correspondante au critère (à savoir 30%) sera ensuite appliquée à la note globale obtenue par le candidat.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal les résultats de la consultation des entreprises.

5 entreprises ont répondu :

BARAZER de PLOUAY : 90 772.70 € H.T.

EUROVIA de PLOUFRAGAN : 77 943.90 € H.T.

COLAS de PLOUMAGOAR : 83 554.00 € H.T.

SPTP de PLOUFRAGAN : 74 857.50 € H.T.

PLM TP de PLOUGRAS : 100 512.64 € H.T.

Après en avoir délibéré et mis au vote, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 + 1 *procuration*) :

- **Confirme** l'avis émis par la commission d'appel d'offres sur le choix de l'entreprise en validant la proposition émise par le cabinet TECAM de GRACES :
- **Attribue** le marché Lot 1 : terrassement – voirie de la façon suivante :
SPTP SAS pour un montant sur l'offre de base de 74 857.50 € soit 89 829 T.T.C.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer le marché de travaux correspondant.

DEVIS :

- **EXCEL AUDIO** nous a adressé un devis d'un montant de 3 888.24 € T.T.C. pour installer une sono avec 2 micros et des enceintes dans la salle polyvalente. Le conseil municipal est d'accord pour accepter le devis puisque les crédits sont inscrits au BP 2023 et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

L'association « La Fourmi-e » nous a adressé le devis concernant la fresque à réaliser sur le mur extérieur de l'école. Le montant est de 600 € avec une participation de 300 € de l'amicale laïque. Le conseil municipal est d'accord pour accepter le devis et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Etude pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à TREBRIVAN.**

Un questionnaire est disponible en mairie et à compléter afin de connaître les besoins concernant la garde d'enfants de 0 à 3 ans.

- **Le Mur du cimetière**

Un courrier a été adressé à Monsieur Louis Marie PHILIPPE afin qu'avec son assurance il contacte l'assurance adverse afin de constater les impacts sur la tombe.

- **Assainissement collectif :**

La réunion est à nouveau reportée. Elle se déroulera le mardi 30 mai 2023 à 14H30 à la salle polyvalente.

La séance du Conseil Municipal du 07 avril 2023 comprend les délibérations suivantes : délibérations N° 16-2023 à N° 18-2023 soit 3 délibérations.

Séance levée à 19H50.